

Tutélaire : la mutuelle prévoyance obtient le feu vert de l'ACPR pour l'acquisition de Solucia Protection Juridique

Le Collège de supervision de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, a autorisé ce mercredi 8 juillet le changement d'actionnaire qui conditionnait l'acquisition par Tutélaire, mutuelle prévoyance spécialiste de la dépendance, des activités de protection et de services juridiques du groupe APRIL en France.

Tutélaire s'est appuyée sur les compétences de Selenis, cabinet de conseil en stratégie et management, de Nemrod Finances, cabinet conseil en financement, et d'Altana, cabinet d'avocats, pour l'accompagner dans cette acquisition.

L'accord signé avec April porte sur le transfert de 100% du capital des deux sociétés au consortium formé par Tutélaire et le management de Solucia PJ. Tutélaire réalise ainsi une opération de croissance externe venant élargir son spectre d'intervention en cohérence avec son positionnement stratégique : toujours placer l'humain au cœur de ses actions, être au plus proche des préoccupations de ses adhérents.

La mutuelle, forte d'une expertise reconnue de la prévoyance, notamment des risques longs, s'appuiera sur les compétences et le professionnalisme des équipes de Solucia PJ et de Judicial, pour enrichir et consolider son offre globale de prévoyance qui couvre déjà la dépendance, l'hospitalisation et les accidents de la vie courante.

Les nouvelles synergies créées, alliant volonté et ambition communes d'utilité sociale et de pérennité économique, contribueront tant au développement de Tutélaire qu'à celui de Solucia PJ et de Judicial : cette acquisition offre des possibilités de relais de croissance pour les deux entités spécialistes chacune dans leur domaine.

Dans un contexte de transformation du métier d'assureur de personnes, mais aussi de pressurisation économique et réglementaire, Tutélaire saura s'appuyer sur sa solidité financière pour accompagner le développement de ses filiales, jouer son rôle d'actionnaire majoritaire et rassembler les expertises respectives autour de projets partagés et de valeurs communes.

En faisant l'acquisition de Solucia PJ et Judicial, Tutélaire entre dans une nouvelle phase de son histoire. Le nouveau groupe dispose également d'un levier complémentaire pour proposer un catalogue enrichi d'offres sur-mesure à ses futurs partenaires mutualistes.

Siège social :
45 rue Eugène Oudiné
75013 Paris
Fax : 01 44 23 95 67
www.tutelaire.fr

Contact

- Presse
Valérie LANGLOIS : 07.86.29.80.87



Mutuelle soumise
aux dispositions du livre II
du Code de la mutualité.
SIREN 775 682 164

À propos de Tutélaire : Fondée en 1907, Tutélaire est une mutuelle prévoyance experte de l'assurance dépendance. Elle conçoit, assure et distribue ses propres produits. Elle gère 400 000 contrats et a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 46,4 millions d'euros.